



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 838-21

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté, le 6 avril 2021, le règlement numéro 838-21 modifiant le règlement d'emprunt numéro 822-20 afin d'en augmenter le montant de l'emprunt pour la réalisation de travaux d'aménagement de sentiers forestiers et du parc du Faubourg;

QUE le présent règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 juillet 2021;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 16^e jour du mois de juillet 2021.

.....
Éric Boisvert, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier